

COMMUNE DE  
CHARPEY

Département de la Drôme  
Arrondissement de Valence

**SEANCE du 9 JUIN 2020**

Date de convocation : 04/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers présents : 14  
Nombre de pouvoirs écrits : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 15

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 4 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Lydie VEISSEIX, Maire.

**PRESENTS** : MM. RICHARD, HEIMBOURGER, DOMINGUEZ, POUGNARD, NUTTENS, ROUX, PHILIBERT, PIPI.  
MMES VERILLAUD, FAGE, CHABANEL, MORIN BURAI, THEZIER

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR** :  
Mme BROIZAT Marie a donné pouvoir à M. NUTTENS  
Arrivée de Mme Broizat à 20h50

**SECRETARE** : Mme Marie FAGE

<b>2020-06-01 - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal</b>
--

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-2) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Après suppression de la délégation ci-dessous :*  
Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€.

**DECIDE** pour la durée du présent mandat, de confier à Mme le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000.00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions.

<b>2020-06-02 - Adoption du Règlement Intérieur</b>
---

Madame le Maire rappelle que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal doit établir son règlement intérieur (article L.2121-8).

Le projet du règlement a été envoyé au préalable, par courriel aux membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ADOPTE** le Règlement Intérieur en date du 9 juin 2020.

<b>2020-06-03-1 - Désignation des délégués – SDED SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIE de la DROME</b>
--

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 5 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siègeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Madame le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du C.G.C.T., le choix du conseil municipal « *peut porter uniquement sur l'un de ses membres* », sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DESIGNE** pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

**1<sup>er</sup> délégué: Damien POUGNARD**

**2<sup>ème</sup> délégué: Jean-Pierre DOMINGUEZ**

**AUTORISE** Madame le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**2020-06-03-2 - Désignation des délégués  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE CHARPEY ST-VINCENT-LA-COMMANDERIE**

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants représentant la commune de Charpey auprès du S.I. des Eaux de Charpey St-Vincent-La-Commanderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité  
**DESIGNE**

**2 Titulaires : Lydie VEISSEIX et Julien PIPI**  
**2 Suppléants : Jean-François PHILIBERT et Béatrix VERILLAUD**

Lydie VEISSEIX, Julien PIPI, Jean-François PHILIBERT et Béatrix VERILLAUD sont élus comme délégués auprès du S.I. des Eaux de Charpey St-Vincent-La-Commanderie.

**2020-06-03-3 - Désignation des délégués SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

Madame le Maire expose que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation de deux délégués un titulaire et un suppléant représentant la commune de Charpey auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois (élus municipaux ou personnes qualifiées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité  
**DESIGNE**

**1 Titulaire : Nicolas ROUX**  
**1 Suppléant : Julien PIPI**

Nicolas ROUX et Julien PIPI sont élus comme délégués auprès du S.I.D.

**2020-06-03-4 - Désignation des délégués COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au C.N.A .S. et qu'il y a lieu suite au renouvellement du Conseil Municipal de désigner un délégué élu et un délégué du personnel communal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité

**DESIGNE**

**Mathilde CHABANEL, déléguée élue auprès du CNAS.**  
**Marie- Claude DAHIREL, déléguée du personnel auprès du CNAS**

<b>2020-06-04 - 1 - Indemnité de Fonction du Maire</b>
--

Madame le Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire.

Le taux maximal est fixé à 51.6 % de l'indice 1027, soit 2006,92 € brut mensuel (valeur 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par **11 VOIX POUR**,

**3 CONTRE** (Jean François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi)

**1 ABSTENTION** (Lydie Veisseix)

**FIXE**, à compter du 25 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire minoré de 30% soit 1404.84 € brut mensuel.

<b>2020-06-04 - 2 - Indemnité de Fonction des Adjointes</b>
---

Madame le Maire donne lecture des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des adjointes. Le taux maximal est fixé à 19.8 % de l'indice 1027, soit 770.10 € brut mensuel (valeur 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par **11 VOIX POUR**,

**3 CONTRE** (Jean François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi)

**1 ABSTENTION** (Jean-Pierre Dominguez)

**FIXE**, à compter du 25 mai 2020, le montant de l'indemnité de fonction pour chacun des 4 adjointes minoré de 30% soit 539.07 € brut mensuel.

<b>2020-06-04 - 3 - Indemnité de Fonction des Conseillers délégués</b>
--

Madame le Maire propose de créer 2 postes de conseillers délégués:

- M. Damien POUGNARD (travaux, voirie et aménagement)
- M. Bruno NUTTENS (communication)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par **12 VOIX POUR**,

**3 CONTRE** (Jean François Philibert, Sylvie Thézier et Julien Pipi)

**FIXE**, à compter du 25 mai 2020, le montant des indemnités des conseillers délégués comme suit :

- M. Damien POUGNARD (travaux, voirie et aménagement) : 269.53 € brut mensuel
- M. Bruno NUTTENS (communication) : 269.53 € brut mensuel

(Soit 50% de l'indemnité adjoint)

<b>2020-06-05 – Commissions Communales</b>
--

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de mettre en place les commissions communales comprenant des conseillers municipaux et des personnes hors conseil.

Il est rappelé que le maire est président de droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité

Ont été élus comme conseillers municipaux responsable :

**VIE ECONOMIQUE** : Responsable : Olivier RICHARD

**ENFANCE – SCOLARITE - PERISCOLAIRE** : Responsable : Marie FAGE

**TERRITOIRE, RURALITE et AGRICULTURE** : Responsable : Béatrix VERILLAUD

**COMMUNICATION** : Responsable : Bruno NUTTENS

**ACTION SOCIALE et SOLIDARITE** : Responsable : Mathilde CHABANEL  
Sylvie THEZIER

**CULTURE et LIEN SOCIAL** : Responsable : Yann HEIMBOURGER  
Bruno NUTTENS, Marie BROIZAT

**FINANCES et FISCALITE** : Responsable : Lydie VEISSEIX  
Sylvie THEZIER, Jean-Pierre DOMINGUEZ

**TRAVAUX VOIRIES et AMENAGEMENT** : Responsable : Damien POUGNARD  
Julien PIPI, Jean-Pierre DOMINGUEZ

<b>2020-06-06 – Pacte fiscal et financier</b>
---

Madame le Maire explique que pour mettre en œuvre le nouvel ajustement du pacte financier et fiscal, une délibération permet d'augmenter l'attribution de compensation disposant de panneaux photovoltaïques. Elle vaut pour 2020 mais aussi pour les années suivantes. Dans le cas contraire, sur le territoire des Communes concernées, il ne pourra y avoir de bonification des attributions de compensation en cas d'installation de tels panneaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE**

- D'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal,
- D'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants : 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants, 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

### **2020-06-07 – Convention de servitude ENEDIS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention proposé par Enedis, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Le projet de convention annexé présente les lieux d'intervention prévus :

parcelles ZD 33 situé au lieu dit « Alax de Presles » et ZN 31 au lieu dit « L'hôtel »

Des droits de servitudes doivent être consentis à Enedis .

Il s'agit d'une convention sans indemnité financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** la conclusion de la convention

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

### **2020-06-08 – Travaux supplémentaire « Traverse »**

Concernant le marché de travaux de la Grande Rue, Madame le Maire expose la nécessité de valider :

- l'option des 6 jardinières supplémentaires
- l'avenant n°1 pour dépassement de marché concernant la réalisation des travaux supplémentaires de résine gravillonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'établir un avenant n° 1 au marché de travaux dont le titulaire est SAS CHEVAL Frères et de valider l'option n°1 du marché initial.

**AUTORISE** le Maire à valider l'option et à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à cette décision.

### **2020-06-09 – Création d'un poste Adjoint Territorial d'Animation**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant les effectifs des enfants de l'école maternelle ces dernières années et les prévisions des années futures.

Considérant la nécessité de conserver le poste « d'aide maternelle » à 18 heures hebdomadaires,

Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint territorial d'animation à 18 heures hebdomadaires en remplacement du poste d'adjoint technique territorial à 18 heures hebdomadaires et ainsi le proposer à l'agent déjà en poste depuis un an, par voie de mutation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint territorial d'animation permanent à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 5 juillet 2020.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade du poste à pourvoir.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

<b>2020-06-10 – Création d'un poste Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe - 20h25</b>
--

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un agent demandant une réduction de temps de travail et propose compte tenu de la situation personnelle de cet agent de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe de 24h/hebdomadaire et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à 20h25/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe de 24h/hebdomadaire au 1<sup>er</sup> juin 2020 et de créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>o</sup> classe à 20h25/hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

**DONNE** pouvoir au Maire pour mener à bien cette décision.

**QUESTIONS DIVERSES / INFORMATIONS :**

- Validation du Flash info (devis graphiste pour mise en page, impression Ajc Chabeuil ou sur internet, demander devis à société sur St Marcel les valence )
- Dispositif 2S2C : mis en place à partir du 8 juin
- Archi-Eco :
- Safer
- Aménagement cimetière St Didier et
- Parc Orfeuille BMX
- Signature
- Garderie

**La séance est levée à 22h38**

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Le Maire  
Lydie VEISSEIX

LES ADJOINTS			
Olivier RICHARD	Béatrix VERILLAUD	Yann HEIMBOURGER	Marie FAGE
LES CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Jean-Pierre DOMINGUEZ	Bruno NUTTENS	Séverine MORIN BURAI	Nicolas ROUX
Damien POUGNARD	Marie BROIZAT	Mathilde CHABANEL	Jean-François PHILIBERT
	<i>Donne procuration à M. Nuttens Présente à partir de 2020-06-04-2</i>		
Sylvie THEZIER	Julien PIPI		

Rappel des délibérations prises lors de la présente séance :

- 2020-06-01 – **Délégations du Conseil Municipal au Maire**
- 2020-06-02 – **Adoption du Règlement Intérieur**
- 2020-06-03-1 – **Désignation des délégués SDED**
- 2020-06-03-2 – **Désignation des délégués S. I. des Eaux de Charpey-St Vincent la Commanderie**
- 2020-06-03-3 – **Désignation des délégués S. I. D.**
- 2020-06-03-4 – **Désignation des délégués CNAS**
- 2020-06-04-1 – **Indemnité de Fonction du Maire**
- 2020-06-04-2 – **Indemnité de Fonction des Adjoint**
- 2020-06-04-3 – **Indemnité de Fonction des Conseillers délégués**
- 2020-06-05 – **Commissions Communales**
- 2020-06-06 – **Pacte fiscal et financier**
- 2020-06-07 – **Convention de servitude ENEDIS**
- 2020-06-08 – **Travaux supplémentaire « Traverse »**
- 2020-06-09 – **Création d'un poste Adjoint Territorial d'Animation**
- 2020-06-10 – **Création d'un poste Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> classe - 20h25**